

Thaïlande

Kittisak Rattanakrajangsi



Les peuples autochtones de Thaïlande vivent principalement dans trois régions géographiques du pays: les communautés autochtones de pêcheurs (les *Chao Ley*) et les petites populations de chasseurs-cueilleurs du sud (peuple *Mani*); petits groupes sur le plateau de Korat au nord-est et à l'est; et les nombreux peuples montagnards différents dans le nord et le nord-ouest du pays (connus sous le terme dérogatoire *Chao-Khao*). Neuf prétendues «tribus montagnardes» sont reconnues ci-dessous: les *Hmong*, *Karen*, *Lisu*, *Mien*, *Akha*, *Lahu*, *Lua*, *Thin* et *Khamu*.¹

La population autochtone estimée en Thaïlande est d'environ cinq millions de personnes, ce qui représente 7,2% de la population totale.² Selon le ministère du Développement social et du Bien-être social (2002), la population totale des «tribus montagnardes» officiellement reconnue compte 925 825 personnes et sont répartis dans 20 provinces du nord et de l'ouest du pays. Il n'y a toujours pas de chiffres disponibles pour les groupes autochtones du sud et du nord-est. Lorsque les frontières nationales en Asie du Sud-Est ont été tracées pendant l'ère coloniale et, par conséquent, à la suite de la décolonisation, de nombreux peuples autochtones vivant dans les hautes terres et les forêts reculées ont été divisés. Par exemple, vous pouvez trouver des *Lua* et des *Karens* en Thaïlande et au Myanmar, et des *Akha* au Laos, au Myanmar, dans le sud-ouest de la Chine et en Thaïlande.

La Thaïlande est une monarchie constitutionnelle et a ratifié ou est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), du Pacte international relatif aux Droits civils et politiques (PIDCP), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) mais ne reconnaît pas officiellement l'existence des peuples autochtones dans le pays.

En 2010, le gouvernement thaïlandais a adopté deux résolutions du gouvernement pour restaurer les moyens de subsistance traditionnels des Chao Ley³ et Karen, les 2 juin et 3 août respectivement.

Évènements en 2019

Élection générale

Des élections générales ont eu lieu le 24 mars 2019 en Thaïlande. Le parti Phalang Pracharath et ses alliés ont remporté la majorité et formé un nouveau gouvernement. Le général Prayut Chan-o-cha a été élu 29^e Premier ministre thaïlandais le 5 juin 2019. Cette fois, un grand nombre de dirigeants autochtones ont participé aux élections. Deux candidats ont été élus députés (Parlementaires) dans le cadre du système de listes des partis du *Future Forward Party* (FFP). Un autre candidat autochtone du FFP est devenu député en novembre pour remplacer le chef du FFP, qui a été disqualifié par la Cour constitutionnelle pour avoir détenu des actions dans une société de médias.⁴ Il y a maintenant au total trois autochtones au Parlement. Le FFP et quelques autres partis politiques se sont engagés à poursuivre l'adoption du projet de loi existant sur le Conseil des peuples autochtones, qui a été rédigé par les peuples autochtones et a été transmis à la Commission de réforme du droit. Il a été déposé pour examen au Parlement pour la première fois en 2015.⁵

Création d'une commission parlementaire permanente sur les peuples autochtones et les groupes ethniques

Avec le soutien du FFP, le Conseil des peuples autochtones de Thaïlande (*Council of Indigenous Peoples in Thailand* - CIPT) a demandé que les députés créent une commission parlementaire permanente sur les peuples autochtones et les groupes ethniques. Les commissions permanentes sont constituées en tant que mécanisme parlementaire interne pour enquêter ou étudier une question spécifique ou un ensemble de questions assignées par le Parlement. La création de ce comité n'a pas été envisageable, le nombre de comités permanents étant déjà fixé. Il a donc été proposé d'inclure les questions relatives aux peuples autochtones et aux groupes ethniques dans un comité permanent sur les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les LGBT.

Pour rendre visibles les questions des peuples autochtones et des groupes ethniques, le CIPT et leurs alliés ont proposé de créer un comité sous-permanent sur les peuples autochtones et les groupes ethniques pour traiter directement les questions liées aux autochtones.

Le comité permanent a ensuite décidé de créer seulement deux sous-comités permanents:

- le premier sur les enfants, les jeunes, les femmes et les LGBT, et
- le second sur les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes ethniques.

Le mandat principal des comités subsidiaires est d'étudier les problèmes et les préoccupations rencontrés par chaque groupe spécifique et de faire des recommandations pour les mesures nécessaires.

Quatre des huit membres du conseil consultatif du sous-comité sur les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes ethniques venaient du CIPT. La principale question prioritaire pour le CIPT est de plaider en faveur du projet de loi du CIPT auprès des membres des commissions permanentes et des députés pour obtenir son examen et son adoption.

La prochaine réunion de la sous-commission permanente, au moment de la rédaction du présent rapport, se tiendra en janvier 2020 pour discuter et élaborer le projet de loi CIPT.

Adoption de lois forestières nouvelles et modifiées

Le gouvernement thaïlandais a adopté deux nouvelles et deux lois forestières modifiées en 2019:

- Loi du Comité national de politique foncière (NLPC) du 12 avril 2019;
- Loi sur la foresterie communautaire le 24 mai 2019;
- Modification de la Loi sur les parcs nationaux le 29 mai 2019; et
- Modification de la Loi sur la préservation et la protection de la faune le 24 Mai 2019.

Ces nouvelles lois représentent à la fois des développements positifs et des menaces pour les communautés.

Du côté positif, cela montre que le gouvernement du ministère des Richesses naturelles et de l'Environnement a tenté de résoudre le conflit foncier de longue date entre les communautés et l'État dans les zones protégées en documentant et en délimitant l'utilisation des terres communautaires et les pratiques traditionnelles de subsistance en dehors des zones forestières⁶. En outre, elles permettent également de développer légalement les infrastructures de base, telles que la construction de routes, l'installation d'électricité, l'approvisionnement en eau, etc., dans les communautés situées dans les zones protégées une fois le processus d'enregistrement terminé. Cela contribuera à améliorer la qualité de vie des membres de la communauté. Ceci, cependant, sera effectué sous certaines conditions.

Du côté négatif, la loi sur les parcs nationaux en particulier imposera des sanctions plus strictes et limitera davantage les droits des agriculteurs et des peuples autochtones.⁷ Le processus et le calendrier pour documenter et mener des enquêtes sur l'utilisation des terres des communautés sont, en outre, très difficiles. La nouvelle loi modifiée est entrée en vigueur le 25 novembre 2019. Les autorités des Parcs doivent compléter la documentation des enquêtes communautaires sur l'utilisation des terres et les moyens de subsistance en vertu des articles 64 et 65 dans les 240 jours ou 8 mois. Ils doivent informer officiellement les communautés vivant dans les zones protégées des enquêtes et obtenir leur approbation pour participer. Cependant, la participation des membres de la communauté à ce processus n'a pas encore été clarifiée, bien que le propriétaire foncier doive normalement être présent pour identifier les terres. Théoriquement, une fois l'enquête terminée, une carte communautaire d'utilisation des terres sera produite et vérifiée avant d'être envoyée au ministère des Parcs nationaux. Aucun autre sondage ne sera effectué après cette date limite.

Les principales préoccupations concernent le délai et le processus limités utilisés pour mener l'enquête. Le calendrier donné peut ne pas être en mesure de couvrir toutes les communautés (environ 3 973 communautés) vivant dans les zones forestières. La plupart des communautés ne sont toujours pas au courant de cette nouvelle loi et la participation pleine et effective des villageois au processus reste incertaine. De plus, les communautés enregistrées ne sont autorisées à vivre temporairement et à utiliser leurs terres que jusqu'à 20 ans, quelle que soit la durée de leur existence, bien qu'il existe une option de renouvellement si la communauté ne viole pas les règles et réglementations convenues.

Renvoi de la candidature du complexe forestier de Kaeng Krachan (KKFC) comme site du patrimoine mondial naturel au gouvernement thaïlandais

Lors de la 43e session de la réunion du Comité du patrimoine mondial tenue en Azerbaïdjan du 30 juin au 10 juillet 2019, le comité a confirmé une décision de renvoi sur l'inscription du KKFC en tant que site du patrimoine mondial naturel⁸. L'une des principales raisons était de demander au Thaïlandais gouvernement de démontrer que toutes les préoccupations (des *Karens* qui y vivent) ont été résolues, en pleine consultation avec les communautés locales, conformément au paragraphe 123 des Orientations.⁹

Cela était conforme aux demandes du réseau *Karen* pour la culture et l'environnement (KNCE), section de Tanaosri, qui a publié une déclaration appelant le comité à soutenir leurs demandes et préoccupations comme suit:

- Autoriser la gestion communautaire pour 10 ans d'agriculture rotationnelle traditionnelle;
- Établir la zone de Huai Krasu en tant que centre de recherche agricole en rotation co-organisé par le gouvernement et la communauté;
- Assurer l'autodétermination de la population autochtone *Karen*;
- Adopter les moyens de subsistance traditionnels et les droits communautaires et humains de la communauté *Karen*; et
- La région KNCE Tanaosri et le gouvernement thaïlandais seront les co-proposants proposant le complexe forestier comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le KNCE a conclu que la communauté *Karen* n'accepterait KKFC en tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO que si ces demandes étaient satisfaites et traitées. Le gouvernement de la Thaïlande a récemment annoncé que la Thaïlande soumettra à nouveau le KKFC au Comité du patrimoine mondial pour examen en 2020.

Élaboration d'une nouvelle loi sur la promotion et la protection des moyens de subsistance traditionnels des groupes ethniques

Le Centre d'anthropologie de Sirindhorn (*Sirindhorn Anthropology Centre -SAC*) a été chargé de rédiger une nouvelle loi sur la promotion et la protection des moyens de subsistance traditionnels des groupes ethniques en Thaïlande. Cela est conforme à l'article 70 de la loi constitutionnelle actuelle et à un plan stratégique national de 20 ans adopté l'année dernière. Le SAC a jusqu'à présent mené une série de consultations avec différents peuples autochtones et groupes ethniques sur le concept et la substance principale de la loi. Le projet de loi devrait être achevé dans quatre ans et le processus se poursuit avec la participation active du CIPT, qui essaie d'inclure autant que possible les questions des peuples autochtones dans cette nouvelle loi.

Le cas du meurtre de Billy

Le 3 septembre 2019, le Département des enquêtes spéciales (DSI) a annoncé avoir trouvé des fragments d'os dans un baril de 200 litres sous le pont suspendu de Kaeng Krachan. Il a été confirmé que les fragments d'os appartenaient à « Billy », Porajee Rakchongcharoen, portés disparus le 17 avril 2014 après avoir été détenus par des officiers du parc Kaeng Krachan (KKFC).

Identifié par l'ADN de sa mère. Il est désormais officiellement déclaré décédé.

Le KNCE, le CIPT(*Council of Indigenous Peoples in Thailand*), l'AIPP (*Asian Indigenous Peoples Pact*) et d'autres organisations de la société civile (OSC) ont exprimé leurs préoccupations à ce sujet, exigeant la poursuite de l'enquête pour traduire le ou les auteurs en justice, et des mesures appropriées pour réparer la famille de Billy et prévenir de nouveaux cas de disparition forcée en Thaïlande. Ils ont également exigé une promulgation plus rapide de la législation nationale, y compris la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), et ont demandé au gouvernement thaïlandais de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CPED).

Un certain nombre d'événements publics ont été organisés pour sensibiliser à ce problème, notamment un atelier commémoratif pour Billy à l'Université Rangsit le 16 septembre 2019 et à l'Université Chiang Mai le 2 octobre 2019.

Le DSI (*Department of Special Investigation*) a récemment obtenu des mandats judiciaires pour arrêter l'ancien chef du parc national de Kaeng Krachan, M. Chaiwat Limlikit-aksorn et ses trois membres de l'équipe, accusés de meurtre présumé. Lui et les membres de son équipe ont nié les accusations et ont été libérés sous caution.¹⁰ L'affaire est en cours.

Projet d'extraction de charbon dans le district d'Omkoï

L'entreprise thaïlandaise 99 Thuwanon sollicite une concession d'extraction de charbon pour opérer dans le village de Kabeudin (un village *Karen*) situé au M.12, sous-district d'Omkoï, district d'Omkoï, Chiang Mai depuis 2000. La zone minière proposée couvre 284,3 rai (environ 45,3 ha.). Le processus d'obtention d'une concession légale se déroulait tranquillement jusqu'à ce que le Département des industries primaires et des mines (PIMD) ait annoncé le projet et ait déposé des plans auprès du district d'Omkoï, le 26 avril 2019 pour solliciter les vues et les commentaires des villageois vivant dans et à proximité des zones d'extraction de charbon proposées. La date limite de retour était le 24 mai 2019.

Ce projet a ensuite été partagé et diffusé à un groupe plus large de résidents d'Omkoï. Après cela, des résidents d'Omkoï, des OSC's et des personnes concernées, ayant pris connaissance du projet, ont tenté d'arrêter le projet de mine de charbon, sous le nom de *Omkoï Anti-Coal Mine Network* (OKACMN). Les dirigeants communautaires ont été victimes d'intimidation et de menaces de la part des autorités gouvernementales pour leurs activités de protestation.

Ce projet affectera directement 1 541 ménages (6 115 personnes) et indirectement les résidents d'Omkoï (environ 56 582 personnes ou 13 556 ménages).

Les effets du projet comprennent la pollution de l'air, la destruction ou les moyens de subsistance très limités des personnes vivant dans et à proximité de la zone minière, les sources d'eau polluées, la perte de forêt et de biodiversité, etc.

Les demandes d'OKACMN incluaient:

- Arrêt ou suspension du projet de mine de charbon à ciel ouvert;
- Fourniture d'informations claires et fiables aux membres de la communauté;
- Respect des droits des peuples autochtones;
- Cessation de l'intimidation et des menaces contre les dirigeants communautaires; et
- Réalisation d'une nouvelle Étude d'Impact Environnemental (EIE) avec participation pleine et effective des membres de la communauté.

Le PIMD a tenu une audience publique à l'école Mae Ang-kang le 28 septembre 2019 avant d'accorder une concession légale à l'entreprise. OKACMN s'est fermement opposé au processus. L'audience publique a ensuite été annulée. Certains dirigeants de l'OKACMN ont été accusés de diffamation contre l'entreprise. La concession n'a pas encore été accordée.

Mouvement des peuples autochtones

Outre les problèmes rencontrés par les peuples autochtones en Thaïlande, un certain nombre d'activités importantes ont été organisées en 2019 pour renforcer les engagements et les droits des peuples autochtones, y compris le renforcement de la solidarité entre les peuples autochtones de différentes sous-régions. Il s'agit notamment de:

- Observation de la Journée des peuples autochtones du 8 au 10 août 2019 à l'Université Maejo, qui comprenait des expositions, des tables rondes, des dialogues et des performances culturelles qui ont été diffusés en direct en ligne;
- Réalisation de la 4e Assemblée générale du Conseil des peuples autochtones de Thaïlande (CIPT), tenue le 10 août 2019. Les principaux résultats ont été: la sélection de nouveaux membres du CIPT; examen et modification de la constitution du CIPT pour refléter la situation et les besoins réels de ses membres; adoption de son plan stratégique; mobilisation des ressources et collaboration avec le SAC pour un soutien futur.

Engagement de la Thaïlande à lutter contre les effets des changements climatiques

La Thaïlande est confrontée au risque climatique et a donc pris des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique. Celles-ci comprennent, mais sans s'y limiter, l'adoption du Plan directeur à long terme sur les changements climatiques en 2015 et la mise en œuvre de ses engagements en matière de contributions déterminées au niveau national (CDN).

Dans le cadre du CDN, la Thaïlande a accordé la priorité aux activités d'adaptation dans des secteurs clés tels que l'agriculture et la gestion de l'eau et s'est engagée à réduire de 20 à 25% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Le principal secteur cible pour l'atténuation est l'énergie qui, avec les transports, est responsable de plus de 70% des émissions de GES. La Thaïlande est en train de revoir ses engagements et ses objectifs en matière de CDN.

Le gouvernement inclura probablement le secteur forestier comme l'un de ses principaux objectifs d'atténuation. Si tel est le cas, cela posera d'autres risques et problèmes pour les communautés autochtones vivant dans les zones forestières étant donné que l'application des lois et autres mesures sera plus stricte, affectant ainsi négativement les moyens de subsistance des communautés autochtones.

La Thaïlande accélère également la mise en œuvre de sa phase de préparation à REDD +, car l'Accord de subvention prendra fin le 30 juin 2020. Un certain nombre des principales activités ne sont toujours pas achevées. Il s'agit notamment de la préparation de la stratégie REDD + et du système d'information pour de multiples avantages et garanties. Quelques dirigeants autochtones ont été invités à participer aux consultations mais leur nombre est encore limité.

Notes and references

1. Ten groups are sometimes mentioned, with the Palaung also included in some official documents. The Department of Social Development and Welfare's 2002 Directory of Ethnic Communities in 20 northern and western provinces also includes the Mlabri and Padong.
2. From the Council of Indigenous Peoples in Thailand's (CIPT) report.
3. Composed of Moken, Moklen and Urak-rawoy.
4. "Thanathorn disqualified as MP". Bangkok Post, 20 November 2019: <https://www.bangkokpost.com/thailand/politics/1798414/thanathorn-disqualified-as-mp>
5. See the Thailand chapter of IWGIA's Indigenous World 2015 and 2016.
6. For more detail on the laws, see: <https://www.nationthailand.com/national/30365412>
7. For example, those who are convicted of encroachment and other offences could face up to 20 years in prison and two million Baht (approx. US\$ 66,666) in fines.
8. This was the third time that the Thai government had received such a decision, the most recent being in 2016 at the 39th and 40th sessions.
9. World Heritage Committee meeting report, 43rd session. <https://whc.unesco.org/en/sessions/43com/decisions/>
10. "Chaiwat surrenders to answer murder charge in Billy case". Bangkok Post, 12 November 2019: <https://www.bangkokpost.com/thailand/general/1792599/chaiwat-surrenders-to-answer-murder-charge-in-billy-case>

Kittisak Rattanakrangsri est un *Mien* du nord de la Thaïlande. Il travaille avec des communautés et organisations autochtones depuis 1989. Il est actuellement directeur exécutif de la Fondation des peuples autochtones pour l'éducation et l'environnement (IPF) basée à Chiang Mai, en Thaïlande.

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2020. Traduction de l'anglais par le GITPA